

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-15-1

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service appui et innovation sociale

### **Service consulté**

| |

## **SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION PAS À PAS POUR L'OUVERTURE DE L'ESPACE RENCONTRE PARENT-ENFANT À SAINT- LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'Association PAS à PAS pour l'ouverture d'un Espace Rencontre Parent-Enfant à Saint-Louis pour un montant de 29 000 € pour l'année 2021.

### **I. Contexte**

Les espaces de rencontre, définis par un référentiel national et soumis à agrément préfectoral, sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

Les espaces de rencontre ont pour objectif de prévenir l'escalade et l'engrenage du conflit et de soutenir parents et enfants dans un moment de crise. A ce titre, ils accueillent des familles d'une part, dans le cadre de mesures judiciaires ordonnées par les juges aux affaires familiales et les juges des enfants et d'autre part, orientées par les partenaires sociaux dans le cadre d'une mesure administrative ou d'un accompagnement social voire sur l'initiative des familles elles-mêmes.

Le développement de l'offre d'espaces rencontres dans l'objectif d'améliorer la réponse aux besoins en matière de soutien à la parentalité, a été acté dans le dernier schéma départemental de service aux familles du Haut-Rhin, co-signé par la préfecture du Haut- Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la Mutualité Sociale Agricole.

C'est dans ce cadre que l'Association PAS à PAS a proposé la création d'un nouvel Espace Rencontre Parent-Enfant situé à Saint-Louis pour étoffer le territoire haut-rhinois jusque-là doté de deux espaces rencontres portés par l'Association La petite Ourse à Colmar et Mulhouse et permettre aux familles du sud de l'Alsace, en difficulté pour se déplacer vers Mulhouse, de bénéficier de cette offre plus en proximité avec leur lieu de résidence.

## **II. Objectifs de l'action**

L'équipe de l'Association PAS à PAS, composée de cinq salariés (la direction, deux travailleurs sociaux, un psychologue et un poste de secrétariat-comptable) propose des rencontres accompagnées dans un cadre le plus souvent collectif, dans un lieu extérieur au domicile familial, transitoire et autonome à destination des familles séparées dans lesquelles les relations sont difficiles à établir sans l'aide d'un tiers, les familles subissant de la violence conjugale et les parents n'ayant pas ou plus de contact avec leurs enfants.

L'objectif est le maintien de la relation entre l'enfant et son (ses) parent(s), la prise ou reprise de contact d'un enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, ou de tout autre membre de son entourage familial, dans des situations très difficiles ou conflictuelles et lorsqu'il n'existe pas d'alternative.

L'équipe d'éducateurs de l'Association PAS à PAS accueille les familles depuis le mois de septembre 2021 les mercredis, vendredis, samedis et dimanches tant pour les rencontres que les passages de bras.

L'association sollicite la Collectivité européenne d'Alsace afin de la soutenir financièrement pour le fonctionnement général de la structure.

Le projet a par ailleurs également fait l'objet de demandes de co-financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et du Ministère de la justice.

Au vu du démarrage récent de l'activité, cette aide à caractère ponctuel en 2021 fera l'objet d'un réexamen en 2022 à la lumière du partenariat effectivement construit avec les Espaces solidarité de Saint-Louis et d'Altkirch afin que des familles, qui traversent des difficultés, puissent être orientées vers l'espace rencontre dans le cadre des mesures administratives ou d'un accompagnement social à titre préventif.

La commission Sud Alsace – Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller a émis un avis favorable sur ce rapport le 28 octobre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 29 000 € à l'Association PAS à PAS dans le cadre de la création de l'Espace Rencontre Parent-Enfant à Saint-Louis ;

La subvention fera l'objet d'un versement unique ;

Les crédits seront prélevés pour les frais de fonctionnement sur l'opération P1400003 (65- 65748- 428) pour un montant de 29 000 € ;

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association PAS à PAS dans le cadre de l'ouverture de l'Espace Rencontre Parent-Enfant à Saint-Louis, jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. |

Le Président



Frédéric BIERRY